

Réaliser une inspection

À intervalles réguliers, le CSE peut procéder à des inspections en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Ces inspections sont l'occasion d'observer les situations de travail réelles et d'échanger avec les salariés. Elles permettent notamment de s'assurer de la bonne application de la réglementation et des consignes de sécurité. Il s'agit aussi de rechercher l'existence de risques ou de situations dangereuses et d'évaluer la mise en œuvre de mesures de prévention.

Les étapes clés



Avant : s'organiser

- **Formaliser l'organisation** : définir la fréquence des inspections, les critères de choix des situations de travail, les objectifs généraux...
- **S'informer** : recueillir les informations utiles auprès des représentants de proximité ou dans les documents existants (BDES, liste du personnel...).
- **Planifier** : définir la composition de l'équipe d'inspection et les rôles de chacun, le lieu (service, atelier...), le jour de la semaine (en fonction de l'activité de l'entreprise) et l'horaire (ex. : cas d'horaire atypique, pic d'activités...). Il s'agit aussi de préparer les outils et le matériel nécessaire (trame d'entretien, grille d'observations, appareils de mesure, équipements de sécurité, appareil photo...).

Pendant : observer, échanger et contrôler

- **Observer les situations de travail en** :
 - > **relevant** les caractéristiques de l'environnement de travail (température, luminosité, bruit, empoussièremment...);
 - > **recueillant** des informations sur les substances et produits utilisés ainsi que les équipements et matériels employés : fiche de données de sécurité, carnet de maintenance, consignes de sécurité, formations nécessaires... ;

- > **détaillant** l'activité des travailleurs : gestes, fréquence des mouvements, gênes, déplacements... ;
- > **appréciant** la qualité des relations de travail : communication, climat social, vécu des travailleurs... ;
- > **identifiant** les spécificités des activités : travail isolé, coactivité, interventions d'entreprises extérieures...

- **Interroger les salariés** sur leur perception de l'organisation du travail et sur leur ressenti (charge mentale, contraintes...).
- **Structurer la prise de note** pour rendre compte des observations et des entretiens en complétant si nécessaire avec des photos ou des vidéos.
- **Contrôler** les produits et les équipements.

Après : analyser, discuter, proposer

- **Analyser les informations recueillies** :
 - > **croiser** les informations recueillies avec celles récoltées en amont de l'inspection;
 - > **rédiger** et valider le compte rendu d'inspection avec l'ensemble des participants;
 - > **discuter** en séance des résultats de l'inspection et proposer des actions de prévention.
- **Partager les résultats** : communiquer les résultats de l'inspection et les propositions d'action auprès des salariés et de leur encadrement.
- **Ajuster la politique SST de l'entreprise en** :
 - > participant à la mise à jour du document unique et du programme annuel de prévention ;
 - > suivant l'avancement de la mise en œuvre des mesures de prévention.



Conditions de réussite :

- Créer un climat de confiance avec les salariés : formuler des questions simples, ouvertes, s'exprimer d'une manière bienveillante.
- S'assurer que l'analyse porte sur les dimensions collectives du travail et non sur les situations individuelles.
- Effectuer en CSE un bilan annuel du suivi des inspections pour mettre en lumière et corriger les problèmes rencontrés, identifier les bonnes pratiques et mesurer les changements effectués.



Pour aller plus loin : www.inrs.fr/CSE

- Démarche d'enquête paritaire du CSE concernant les suicides ou les tentatives de suicide (ED 6125)
- Formation Analyser les accidents et incidents par la méthode de l'arbre des causes (JA 0130)